L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 7 JUILLET 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

E. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $18; par semestre, $9; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $6 par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $3 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $3 le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront présentés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 7 JUILLET.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le shérif.—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, trois terrains avec bâtisses, situés dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, Camp et Julia (face à celle St-Charles), une portion de terre contiguë, également avec bâtisses.—Aussi, un terrain avoisinant des rues Nouvelle-Levée et Lafayette, avec un édifice en briques à trois étages. Deux terrains avec bâtisses, dans le Troisième District, face aux rues Kerlerec et Plauché.—Et à 5 heures, sur la Levée, en face de la rue Montégut, Troisième District, plus de 25 milliers de pieds de bois assortis, et 2,400 douves.

Par le shérif de St-Bernard.—A 11 heures, sur les lieux, un morceau de terre situé dans la paroisse de St-Bernard, sur la rive gauche du fleuve, à environ deux milles en-dessous de la Nouvelle-Orléans, avec une maison à deux étages, un lot de meubles, ustensiles, etc.

Par C. E. Girardey & Co—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une maison en bois à deux étages, rue Tchoupitoulas, entre Iéna et l'avenue Napoléon, une résidence cottage et grands terrains sur la rue Joséphine, entre les rues Fulton et Rousseau.

Aussi: Terrains dans les rues Bienville et Conti.

Par J. B. Walton & Deslonde—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, quatre maisons cottage sur rue Liberté, entre les rues Félicité et Terpsichore.

Par Forstall & Speer—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une certaine portion de terre dans la ville de Mandeville, paroisse de St-Tammany, avec bâtisses.

Par S. Ouinault—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, une propriété rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon, maison en briques.

Par E. Roger & Co—A sa salle d'encan: Chapeaux, linge fait et chemises.

Par J. C. Blohm—A sa salle d'encan: Bottes, souliers et brodequins, habillements et chapeaux.

Par F. Fernandez—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs: Marchandises sèches, bas, chaussures, épicerie, meubles, etc.

Par J. P. Boisseau—A son magasin d'encan, 150 sacs de café et 25 barils whisky.

Par Oh-Vaiston—A 10 1/2 heures, au No 60 rue de la Levée, 3000 livres corde pour emballage.

Par Montgomery & Bros—A sa salle d'encan: un assortiment général de meubles, tapis, glaces, matelas, etc., batterie de cuisine, etc.—Et aux écuries de F. Pinac, rue Gravier: Beaux chevaux, mulets, buggies, etc.

Par C. E. Girardey & Co—A leur bureau: Du tabac à chiquer de la Virginie.

Par D. E. Morphy—A l'entrepôt Mississippi: Champagne, eau-de-vie, whisky, ale, huîtres, chandelles, savon, etc.

Aussi, sur la Levée, au pied de la rue du Quartier: Sucre, café, farine, sucre, etc.—au No 47 de la rue des Magasins: Divers.

Par Bernard Turpin—Au No 97 de la rue Vieille Levée: Vins de Bordeaux en barriques, eau-de-vie française.

Par Vincent & Co—Au No 16 de la rue de Chartres: Marchandises sèches.

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées de valeur à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Hôtel Royale, par le ministère du shérif. Ces ventes comprennent:

1o—Une belle résidence à l'angle des rues St-Charles et St-Joseph, Premier District.

2o—Une résidence rue Saint-Charles, contiguë à la première.

3o—Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située rue St-Charles et contiguë à ces deux.

4o—Un magasin en briques à trois étages, situé à l'angle des rues de la Nouvelle-Levée et Lafayette, Premier District.

5o—Un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue de l'Histoire et Kerlerec, entre Plauché et Bons-Enfants, Troisième District.

6o—Un terrain de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue Plauché, entre celles de l'Histoire et Kerlerec et Mystérieuse, même District.

Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

☞ Vente par le shérif de bois de construction et de douves.—Nous sommes prié d'appeler l'attention sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à 5 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue Montégut, Troisième District, par le ministère du shérif, de 52,824 pieds de bois et 2,400 douves.

☞ L'attention du commerce est appelée sur la vente à l'encan de vins de Bordeaux en barriques et caisses et d'eau-de-vie française, qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 5 heures P. M., sur la Levée, en débarquement du navire Myosotis, venu de Bordeaux, poteau 26 Deuxième District, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur.

☞ L'attention des marchands de groceries est appelée sur les groceries fraîches, les liqueurs, etc, que M. D. E. Morphy, encanteur, vend, aujourd'hui, à 11 heures, à l'entrepôt Mississippi.

☞ Nous sommes prié d'appeler l'attention des marchands sur le lot de viandes et de groceries que vend M. D. E. Morphy, encanteur, ce matin, à neuf heures et demie, sur la Levée, Deuxième District, au pied de la rue du Quartier.

ARRIVAGE.—Le vapeur *S. S. Harlan* est arrivé hier de Galveston avec des journaux du 4 juillet. Voici le rapport que nous devons à l'obligeance de M. J. C. Caro, comptable du *Harlan*.

Le 2 juillet, au Bayou Cèdre, 20 milles ouest d'Indianola, est arrivé en détresse (manquant de combustible), le steamship *Potomska*, parti de Vera Cruz pour la Nouvelle-Orléans. Le cutter de la douane des Etats-Unis *Delaware* était parti d'Indianola pour aller à son secours et remorquer le steamer à Indianola.

Le 4 juillet, à 10 heures 30 minutes du matin, le steamer *Marion*, capitaine Rickert, est arrivé à la Quarantaine de Galveston, venant de la Havane et a jeté l'ancre à la Station Médicale, le capitaine désirant être rapporté.

Le *Harlan* ramène à la Nouvelle-Orléans un grand nombre de passagers et $31,8[illegible] en espèces/consignées comme suit

$[illegible] 00	C. H. Cammack
[illegible]	D. B. Forbes
[illegible]	Stern Bros.
[illegible]	Schmidt & Zeigler
[illegible]	Mark & Goetz
[illegible]	Schneider & Zuberbier
[illegible]	Texas Express.
[illegible]	Fairchild, Varholl & Co.
[illegible]	Prescot & Simms.
[illegible]	Levi & Nawa.
[illegible] 00	Lewis Philippe.
$31,[illegible] 00	

QUE FE[illegible]?

A cette question, voici ce que répondent les journaux étrangers.

On écrit de Vienne, 5 juin, au *Times* du 11 juin:

Des bruits étranges circulent au sujet de la Russie. Il en est, entre autres, qui prétendent qu'en cas de guerre elle placera, du consentement et avec l'approbation du gouvernement prussien, une armée de 80 ou 100,000 hommes sur la frontière nord-ouest de l'empire d'Autriche.

La reine Olga de Wurtemberg s'est portée médiatrice entre la Russie et l'Autriche, et il est certain que ses efforts pour améliorer les relations entre les empereurs Alexandre et François-Joseph ont réussi à un certain point réussi.

On lit dans la *Nouvelle Presse libre* de Vienne:

Un de nos correspondants de Varsovie nous apprend de bonne source que l'administration du chemin de fer de Varsovie à Cracovie a reçu l'ordre de se tenir prête à transporter un corps d'armée de 80 à 100,000 hommes avec son matériel de guerre. On pense que ce corps russe sera dirigé sur la Bosnie ou la Servie.

On ajoute encore que le *Nord*, fort hostile à l'Autriche il y a un mois environ, a changé de langage depuis deux ou trois jours.

Ce ne sont là, il est vrai, que des symptômes; mais dans les circonstances graves où se trouve l'Europe, il ne faut négliger aucun indice.

Il est utile de savoir, aussi longtemps à l'avance que possible, où sont les alliés ou les ennemis du danger. (*Liberté* du 15 juin.)

[illegible]

La question mexicaine.

Nous donnons aujourd'hui la réponse faite à M. Jules Favre par le baron Jérôme David,—réponse qui a clos la discussion sur ce point. Le discours de M. David est fort beau,—plus beau même que celui de son adversaire, car son rôle était le plus difficile des deux. Il lui fallait défendre ce qui avait échoué, et présenter cette défense non pas en homme de parti, non pas en tribun hargneux qui accuse pour se tirer d'affaire, non pas non plus en mandataire insouciant de l'intérêt national et servilement dévoué au pouvoir, mais en orateur indépendant et par qui avait, dès le principe, approuvé l'expédition française du Mexique, et qui l'avait approuvée pour la portée qu'elle avait, pour sa propre valeur, pour les conséquences qu'elle devait avoir, pour les principes de civilisation et de gouvernement qu'elle avait pour but de faire prévaloir dans cette partie du monde si désolée par la guerre civile,—si profondément livrée à l'esprit d'anarchie, et enfin pour les principes de justice qu'elle représentait en s'étayant sur les réclamations fort légitimes du commerce français et du commerce du monde entier.

Toutes ces idées ont été rappelées par M. David et il l'a fait avec une noblesse qui laisse bien loin en arrière toute la polémique verbeuse et assez vulgaire de son antagoniste. M. J. Favre a parlé avec les événements à la main, ayant l'air toujours de dire: "Je l'avais bien prévu; je vous avais avertis" quand au contraire il arrive que l'affaire a périclité justement par des raisons qu'il n'avait pas prévues. Ainsi, ce n'est pas parce que les Etats-Unis ont menacé la France que la France se retire; ce n'est pas parce que les Etats-Unis ont menacé Maximilien que Maximilien se trouvera forcé d'abdiquer, s'il n'est pas soutenu par la nation, et M. Jules Favre n'avait jamais prévu que cela, mais c'est parce qu'aucun événement n'a favorisé cette fondation d'empire, bien plus malheureusement pour le Mexique que pour Maximilien, car le Mexique y perdra plus que lui.

Ainsi, la France se retire du Mexique, quand bien même le sénat et le corps législatif étaient résolus, et ils l'ont bien prouvé dans leur adresse au discours du trône, à soutenir l'œuvre entreprise aussi longtemps que le gouvernement eut paru y être attaché. Et d'où vient que le gouvernement a cessé d'y paraître attaché?

Parce que, sans doute, il a jugé imprudent de se raidir contre la fausse opinion que l'opposition parlementaire avait répandue en France. On l'a dit avant nous, et nous ne serons pas les derniers à le dire, les idées d'opposition font toujours un chemin rapide, on peut même dire qu'elles font toujours un chemin sûr, ne s'arrêtant que lorsque les événements les anéantissent. Les troupes françaises ayant trouvé au Mexique une résistance peu commune, résistance tout-à-fait imprévue à l'époque de la prise de Puebla par le général Forey, le gouvernement n'a pas voulu rester en butte au reproche éternel de cette opposition acariâtre dont le but seul était de faire de l'idée première de l'expédition une machine à exploiter contre l'empire. M. J. Favre sait fort bien ce que vaut et ce que ne vaut pas le peuple mexicain dans son existence républicaine, et son avenir politique ou social n'est pas ce qui le préoccupe le plus; mais si M. Favre désire la chute du faible empire de Maximilien, c'est parce qu'il espère arriver par là à la chute de l'empire de Napoléon, et c'est là aussi qu'il fait voir le mobile, le vrai mobile de son ardente opposition aux projets sur le Mexique.

Mais le gouvernement est plus souple que M. J. Favre n'est obstiné. Il s'est décidé à rappeler ses troupes au moment même où l'orateur de la gauche espérait peut-être qu'il expédierait de nouveaux renforts, en sorte que cette école de guerre au Mexique n'aura pas coûté la dixième partie de ce qu'a coûté l'école militaire de l'Algérie. Aucun emprunt n'a été fait pour l'expédition du Mexique; le budget continuera à suffire à tout, et, comme l'a dit M. David, on saura plus que jamais en Amérique ce que vaut la puissance française et sur terre et sur mer, et l'emprunte profonde où le Mexique sera plongé fera certainement maudire les fauteurs et les fauteurs de M. Jules Favre et de ses amis.

Ce sont les fausses prédictions qui ont amené les choses où on les voit aujourd'hui. L'opposition de la chambre a encouragé M. Bigelow, le ministre américain; M. Bigelow a encouragé M. Seward, et N. Seward a encouragé les guérillas et le parti juariste, et tous ces hommes sont les marionnettes de M. Jules Favre.

Ce n'est pas la première fois que des projets bien conçus échouent par la haine de ceux mêmes qui naturellement auraient dû les favoriser. Si M. J. Favre eût été plus français, il est probable que l'expédition eût eu de brillants résultats, plus que cela, des résultats solides; mais quand une partie de la France, de la France la plus brouillonne, la plus turbulente, enfin de la France la plus républicaine, représentée par une faction législative ayant la faculté de parler comme elle fait, bien qu'elle se plaigne toujours de ne pas avoir la liberté de la parole; mais quand enfin une partie de la France fait cause commune avec l'étranger, il n'est pas étonnant que les meilleures combinaisons soient suivies d'échec; il n'est pas étonnant non plus qu'un gouvernement bien avisé y renonce, et se sauve plutôt que de se butter contre l'impossible dans l'unique intérêt d'un parti malveillant.

Nous n'avons pas besoin de faire observer que si tous les membres du Corps législatif se fussent conduits et eussent parlé comme M. David, comme les membres du Sénat dans leur adresse, l'entreprise du Mexique en pleinement réussi.

Mais il reste une difficulté dernière. En l'état, comment sortir du Mexique, si Maximilien plus que découragé, devance dans sa retraite les troupes françaises, chose très probable?

Un plébiscite.... oui, mais il faut poser une question au peuple, et si Maximilien ne veut pas être en question et qu'il parte sans tarder, sur quoi et à propos de qui le maréchal Bazaine invitera-t-il les Mexicains à donner leurs suffrages? La France ne peut traiter avec des hommes qui se sont engagés maintes fois à indemniser le commerce lésé et ne l'ont jamais fait. La France ne peut traiter avec ces hommes dont le gouvernement éphémère ne donnerait pas la garantie d'un jour; et, qu'on note cette prédiction, les Français sortis du Mexique, c'est le Mexique divisé, anarchisé, parcellé, c'est le Mexique en lambeaux, qui payera alors les indemnités françaises, espagnole, anglaise et même américaine. Il est vrai que les Américains ne demandent rien parce qu'ils comptent avoir le tout à raison de leur voisinage. Mais les autres veulent être indemnisés, et M. Jules Favre n'indique pas comment cela peut avoir lieu. Cette lacune, dans ses récriminations le prive de toute influence sérieuse. A l'âge où M. Favre est arrivé, à 60 ans au moins, il devrait savoir que le bruit de ses discours peut égarer l'opinion et en imposer aux masses ignorantes, mais qu'une argumentation, stérile et creuse ne pourra jamais lui valoir le renom d'un homme d'Etat.

FRANCE.

CORPS LÉGISLATIF.

(*Séance du 13 juin.*)

M. le président Walewski.—La parole est à M. Jérôme David.

M. le baron Jérôme David.—Dès le début de cette discussion je veux dire que nous ne quittons le Mexique devant l'injonction d'aucune puissance étrangère. Présenter ainsi les faits, c'est altérer la réalité, c'est prêter à la France un rôle indigne d'elle. Nous représentons une France, la majorité représente une France qui ne cède pas devant les injonctions de l'étranger. (Très bien! très bien!)

Comment, en outre, ne pas regretter ce mode de discussion qui, après avoir amoncelé des grands ménagements en raison des circonstances actuelles, expose en définitive, sous la forme la plus acerbe, la plus dure, tout ce qui peut s'imaginer sur l'expédition du Mexique? (Très bien! très bien!)

Je sais qu'en prenant la parole pour défendre la marche suivie par le gouvernement au Mexique, je n'obtiendrai pas l'assentiment de tous, mais je sais que vous écoutez avec attention les opinions consciencieuses. Jamais je n'ai apporté plus d'étude et de réflexion à aucune question.

Notre expédition vient d'être l'objet d'un blâme sévère; l'assistance que nous prêtons à la consolidation d'un gouvernement régulier au Mexique a servi de texte aux critiques les plus vives. Le retour de nos troupes aurait été trop différé, et en ce moment il est mal réglé, on laisse entrevoir la possibilité d'un conflit redouté avec les Etats-Unis.

Je ne crois pas à ces éventualités périlleuses, mais, en les admettant, excluraient-elles notre droit? Depuis quand, chez les nations conscientes de leur dignité, le danger se place-t-il au-dessus du devoir? Regardons en face la question du Mexique. Avons-nous recherché des complications dangereuses? Est-ce un esprit d'aventures, est-ce la recherche d'un système qui nous a conduit au Mexique? Non, le gouvernement impérial ne consulte jamais que les intérêts français. N'en avons-nous pas eu la preuve en Europe même? Est-ce que devant les abus de force dont, dans ces dernières années, l'Europe a été le théâtre, le gouvernement n'a pas gardé la plus sage réserve? Mais quand l'existence et les biens de nos nationaux sont en jeu, le gouvernement impérial ne saurait reculer devant aucune entreprise. [illegible]

[illegible]

nacité et leur persévérance qu'ils ont terminé la lutte pour la reconstruction de l'Union.

Replaçons donc sur son véritable terrain l'expédition du Mexique. Ceux qui la blâment et la condamnent disent: Laissons le passé, voyons le présent; mais nous qui avons cru que cette expédition était juste, nécessaire, commandée par l'intérêt de la France, recherchons-en les origines.

Depuis quarante ans le commerce européen ne pouvait plus être protégé au Mexique; nos nationaux y étaient vexés, dépouillés, emprisonnés; nous persistions cependant dans une politique de temporisation, politique circonscrite dans l'action diplomatique.

En 1861, l'Espagne se décida à faire seule une expédition. La France et l'Angleterre furent consultées et adhérèrent à ce projet. Les trois puissances allèrent ensemble au Mexique. Voilà les faits incontestables. On dit sans cesse que l'initiative et la responsabilité de l'expédition reviennent au gouvernement français. L'Espagne et l'Angleterre ont cependant partagé avec nous cette initiative et cette responsabilité; seulement, nos alliés se sont retirés et, nous, nous sommes restés.

On demande pourquoi nous ne nous sommes pas retirés en même temps qu'eux! et pourquoi, même en persévérant dans l'expédition, nous n'avons pas eu recours à des moyens moins onéreux qu'à une campagne dans l'intérieur du Mexique.

Nous avons bien fait de ne pas traiter avec M. Juarez. Nous n'avions pas envoyé nos soldats au Mexique pour stipuler les garanties illusoires avec un gouvernement qui, le lendemain de notre départ, se serait joué de nous une fois de plus. (C'est vrai! Très bien!) Il aurait été honteux, après avoir fait un tel déploiement de forces, d'accepter sur place des conditions repoussées avant de se mettre en mouvement. Nos alliés ont accepté ces conditions, libre à eux; mais telle n'est pas la tradition de la France. Mon avis, dussé-je être seul de cet avis (Non! non!) est que la France a bien fait de persévérer. Cette expédition nous a coûté des millions, le sang de nos soldats et de nos marins a coulé, toutes les charges de l'expédition ont pesé sur nous; oui, mais nous avons bien fait cependant de ne pas lâcher pied au Mexique, de ne pas quitter le Mexique en même temps que nos alliés. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Qu'on ne s'y trompe pas! si la France avait quitté le Mexique lors de la défection de l'Espagne et de l'Angleterre, l'influence européenne en Amérique aurait été atteinte par le mépris, et ce mépris se traduirait peut-être aujourd'hui par des guerres désastreuses. Notre influence, au contraire, a grandi dans les Amériques, et tandis que l'Espagne, depuis 1861, est en conflits continuels avec ses anciennes colonies, le président de la république de l'Equateur sollicitait le protectorat de la France. Il ne faut pas juger l'expédition du Mexique avec les vues étroites de ces chefs d'école qui parlent sans cesse de gloire sans en risquer les périls. (Très bien! très bien!) Le percement de l'isthme de Suez, accompli par les hardiesses du génie moderne, transformera l'Asie, cet antique berceau des connaissances humaines; alors, en présence des avantages prodigieux dus à notre initiative, les esprits se tourneront vers les communications des mers, et l'histoire sera sévère pour ceux qui conseillaient l'abandon précipité du Mexique. (Nouvelles marques d'adhésion.) Vous trouvez déjà quelque mérite et quelque grandeur à la tentative de faire prévaloir le respect des droits internationaux dans des contrées magnifiques si admirablement placées.

De même qu'en Afrique les voies romaines indiquent le passage du peuple-roi, de même nos travaux au Mexique montreront que nous avons gravé l'empreinte de nos aigles sur le sol des Montezuma.

Beaucoup de gens reprochent au gouvernement de n'avoir pas employé les moyens maritimes. Mais les moyens maritimes ne peuvent donner aucun résultat. On les a employés dans la Plata, on les a employés à Saint-Jean-d'Ulloa; ils n'ont produit aucune solution, et les récents événements de Valparaiso viennent de montrer encore leur inefficacité.

Après ces considérations générales qui, sans avoir la prétention de tout dire, ont cependant leur place dans les causes de l'expédition, il faut examiner le but qu'a poursuivi la France au Mexique, les résultats qu'elle y a obtenus et l'état dans lequel elle laissera le pays.

Les nations comme les individus cherchent dans une séparation par les armes, non pas un avantage matériel, mais une constatation publique purement morale. On s'expose alors sans calculer le danger. A ce point de vue, le but a été atteint. Nos soldats ont parcouru en vainqueurs ce pays trois fois plus grand que la France. Ils ont surmonté tous les obstacles, grâce à leur discipline et à leur abnégation. Ils ont poursuivi sans relâche le brigandage dans tous les sens.

Lorsqu'on discute la question du Mexique, il semble que l'on traite d'une société comparable à une société européenne. Mais au Mexique le crime était une industrie. Il y avait des villages qui ne vivaient que de vols. Les chefs de ces villages s'entendaient avec les chefs politiques, et, se vendant au plus offrant, couvraient leurs actes d'une sorte d'apparence politique. Il n'y avait presque pas de jour où la diligence de Vera-Cruz à Mexico ne fût attaquée. Tel était l'état du Mexique. Il ne faut donc pas juger les faits du Mexique comme on jugerait des faits accomplis en Europe.

L'expédition était entreprise pour renverser un gouvernement de mauvaise foi, la France voulait essayer de ne pas laisser le pays dans l'état d'anarchie où elle le trouvait. Il y avait au Mexique une population créole intelligente qui aspirait à un repos nécessaire pour le développement des ressources du pays. Elle désirait la stabilité, et c'est ainsi que ses regards s'étaient tournés vers un prince européen.

On a reproché au gouvernement de s'être prêté à l'avènement de l'archiduc Maximilien. On a laissé entendre que c'était pour se procurer une ligue française avait conclu, uniquement pour un archiduc d'Autriche. Rien de semblable ne s'est passé. Nous avons favorisé les vœux de la nation mexicaine, mais nous ne nous sommes pas liés à la faction de l'empereur Maximilien d'une façon nuisible aux intérêts français. Nous avons subordonné notre conduite aux intérêts français, et lorsque l'heure est venue où nos intérêts exigeaient le rappel de nos soldats, le gouvernement a décidé que les troupes seraient rappelées, et il a bien fait. (Très bien! très bien!) L'empereur Maximilien est dans des conditions favorables pour conserver le pouvoir. Il peut s'appuyer sur les Indiens, qui jusqu'ici avaient été exclus de tout ce qui concernait la vie publique, et l'on peut espérer qu'il se maintiendra après le départ de nos troupes. On a dit que le patriotisme des Mexicains le repoussait. Mais si ce patriotisme existait, s'il n'y avait au Mexique avant notre arrivée, d'une part une oligarchie oppressive, d'autre part toute une nation opprimée, est-ce que nos soldats, au nombre de deux ou trois cents, auraient pu opérer à de très grandes distances du quartier-général sans être cernés sous le nombre?

Les faits sont là avec leur éloquence; ils prouvent que nous avons renversé au Mexique une tyrannie odieuse sans froisser un véritable patriotisme; aucune tristesse ne troublera la gloire de nos armes.

Devions-nous prolonger notre occupation jusqu'à ce que toutes les difficultés eussent disparu, je dirai: Oui, s'il avait été possible d'assigner un terme à ces difficultés; mais je dis: Non parce qu'il est impossible de livrer indéfiniment à l'imprévu les sacrifices de la France en hommes et en argent.

On a dit: Vous avez au Mexique des nationaux et des partisans de l'intervention. Vous allez les abandonner à des réactions. Voici le résultat de votre politique. Mais si nous avions lâché pied en même temps que l'Angleterre et l'Espagne, est-ce que nos nationaux et les partisans de l'intervention auraient été dans une meilleure situation? Est-ce qu'ils ne se seraient pas trouvés dans une situation mille fois pire en présence des difficultés énormes qui pesaient sur les affaires du Mexique?

Du moins le gouvernement français a tenté généreusement tout ce qui était possible pour régénérer cette nation, et l'histoire lui en tiendra compte. (Très bien! très bien!)

En fixant à dix-huit mois le terme de l'évacuation, nous donnons le temps aux résidants français et aux indigènes intéressés de liquider leur situation dans de meilleures conditions qu'ils n'auraient pu le faire, si nous nous étions retirés avec l'Espagne et l'Angleterre.

De deux choses l'une: ou après le départ de nos troupes l'empereur Maximilien se maintiendra, et alors toute difficulté disparaît, nous aurons accompli dans un intérêt général de progrès et de civilisation un acte mémorable; ou, l'empereur Maximilien ne saura pas surmonter les difficultés, il aura flotté d'un parti à l'autre sans s'appuyer sur aucun, il se sera abandonné à cette folie trop habituelle aux gouvernements, de chercher à gagner leurs ennemis implacables dans l'espérance de les rallier. (Très bien! très bien!) Et alors, évidemment, il ne se soutiendra pas.

Les Mexicains seront dans ce cas maîtres de leurs destinées, et nous aurons entrepris une grande et généreuse tentative, nous pourrons encore être fiers du rôle que nous avons joué. (Très bien! très bien!)

J'arrive à un reproche adressé au gouvernement, reproche qui m'a ému.

On a reproché au gouvernement d'avoir favorisé l'emprunt mexicain. Comment! Voilà un gouvernement qui donne au Mexique ce qu'il a de plus précieux: l'appui de son drapeau et des soldats de la France, et l'on veut voir dans son concours à l'emprunt mexicain autre chose qu'un petit coté de ses sympathies! Est-ce que cet emprunt ne date pas d'une époque à laquelle la question mexicaine avait été longuement débattue? Est-ce que les souscripteurs n'agissaient pas en connaissance de cause. Ne faites donc pas des souscripteurs de l'emprunt mexicain des incapables. Est-ce qu'il n'est pas de notoire que dans tout emprunt, l'élévation de l'intérêt est en raison des risques à courir? Est-ce que le gouvernement doit sans cesse jouer le rôle de tuteur? (Très bien! très bien!) Est-ce que l'élévation des intérêts inhérents à la prise d'actions de l'emprunt, est-ce que les avantages offerts n'éclairaient pas? Je crois d'ailleurs qu'on a exagéré la non valeur de l'emprunt, mais, en tous cas, les souscripteurs savaient ce qu'ils faisaient.

S'il est vrai que l'opinion publique désire le retour de nos troupes, elle ne désire pas moins que nous ayons des garanties sérieuses de la non intervention des puissances étrangères. Je ne ferai pas comme l'honorable M. Jules Favre, j'aborderai nettement la question des Etats-Unis; elle ne m'effraie pas. De quel droit et dans quel intérêt les Etats-Unis interviendraient-ils?

La population du Mexique se compose de créoles, de métis, d'Indiens. Elle n'a aucune analogie avec celle de l'Union. La foi religieuse, les mœurs, les origines, tout est opposition et contraste. On a parlé de la doctrine Monroe, mais depuis quand une doctrine formulée dans un message adressé à une nation prend-elle force de loi pour les nations étrangères? Parce qu'on est en république, a-t-on le droit de déclarer qu'on veut exclure du nouveau monde la forme monarchique?

Une semblable prétention serait inacceptable, surtout quand on a vu, comme l'Union, [illegible] avoir [illegible] [illegible]

A [illegible] des Etats-Unis se [illegible]

ÉCOLES DANS LES CAMPAGNES.

Nous insérons volontiers la lettre suivante, qui contient de très bonnes suggestions:

St-Jean-Baptiste, 1er juillet 1866.

MM. LES RÉDACTEURS DE *L'Abeille*, Nlle-Orléans.

Messieurs,

Relégués dans un quasi désert par l'absence totale ou la négligence de la poste, nous ne savons les nouvelles, et bien des fois nous ne recevons nos lettres que deux ou trois mois après qu'elles auraient dû nous parvenir, et encore nous bénissons Dieu quand elles nous arrivent!

Ce n'est donc que par hasard que j'ai vu que notre Surintendant des Ecoles publiques, conseillé avait surintendant des Ecoles, [illegible] par paroisse. Est-ce pour avoir l'air de gagner son argent et pour prouver qu'il est bon à quelque chose, qu'il s'amuse à enquérir de pareilles faits? Prend-il nos membres du jury pour des Midas aux longues oreilles? J'en ai entendu un dire qu'il voudrait qu'on coulât à fond une bonne fois cette question des Ecoles publiques et qu'on abolit avant tout la grasse sinécure de la surintendance. A quoi bon? Quand le malade est mort il n'est plus besoin de médecins. Je suppose un moment que le projet du Surintendant s'exécute et que les parents envoient leurs enfants à ces écoles, bien que distantes de sept, huit ou dix milles, un seul professeur (car il n'y aurait pas assez d'argent pour en payer deux), un seul professeur pourra-t-il diriger et surveiller de 1000 à 1200 enfants placés sous sa férule? Cela est moralement et physiquement impossible; tout autant qu'il est impossible aux enfants de la paroisse de se rendre tous aux lieux favorisés par la présence de ces écoles, car beaucoup d'entr'eux n'ont ni chevaux ni charrettes à leur disposition. Du reste, il est peu de parents qui seraient disposés à les envoyer aussi loin. Il n'y aurait donc qu'une très faible minorité des enfants qui pourrait assister à ces écoles, et ainsi le but ne serait pas atteint, à moins que le Surintendant n'ait des favoris dans chaque paroisse.

Pourquoi alors ne pas adopter les moyens que suggère depuis longtemps déjà le *Louisianais*, journal modèle mais profond et éminemment pratique de la paroisse St-Jacques? Pourquoi ne pas faire payer une somme minime aux parents pour l'éducation de leurs enfants? Puisque l'Etat ne peut pas entretenir les Ecoles publiques, qu'il soutienne et encourage des écoles qui ne prendraient qu'une piastre par mois par enfant. Il est peu de personnes qui ne puissent payer cette modique somme; et s'il en est qui soient incapables de le faire, que les Professeurs soient obligés de prendre leurs enfants sur notification des Directeurs.

Il faut des écoles; il en faut plus qu'une par paroisse, mais de six à huit; et si nos officiers se mettaient autant en peine de remplir leur devoir que de toucher le traitement de leurs sinécures, cela n'irait pas aussi mal et les écoles seraient remontées depuis longtemps.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec la plus haute considération,

L. L.

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 7 juillet.

BUREAU DES ASSISTANTS-ALDERMEN.—Ce bureau s'est assemblé hier soir pour terminer quelques affaires commencées.

Le comité de finance a fait un rapport défavorable à la communication du maire Monroe par laquelle il demandait une allocation pour payer un avocat qu'il avait consulté quand il fut suspendu par l'autorité militaire.

Sont adoptées plusieurs résolutions relatives à des contrats pour fourniture de madriers.

Le comité des rues présente plusieurs résolutions relatives à des contrats pour réparations de rues. Elles sont adoptées. Une de ces résolutions concerne le chemin coquillé entre l'embouchure du bayon St-Jean et Milneburg.

Une résolution pour faire un cimetière dans l'îlet borné par les rues du Canal, Anthony, Bernadotte et Dumaine, et une autre résolution pour prolonger le marché Poydras en accordant 10 années de revenu au constructeur pour ses frais, sont adoptées.

Est approuvée l'ordonnance des aldermen pour empêcher la perte d'eau causée aux Waterworks par les personnes qui endommagent les hydrants. Ces personnes payeront une première fois une amende de $25 et une amende de $50 pour la récidive.

Est approuvée l'ordonnance sur les écoles, déjà votée par le Bureau des aldermen. Le bureau de la direction se composera de 24 membres, 6 par chaque District. (Nous avons déjà donné les principaux traits de cette ordonnance qui est bonne en ce sens qu'elle conserve le principe de la consolidation.)

M. Montamat a voulu proposer quelques amendements, mais il n'a eu aucun succès et tout ce qu'il a présenté a été fort sommairement rejeté à l'instant.

Le Bureau s'ajourne pour se réunir de nouveau lundi soir à 7 heures.

COURS DE POLICE CORRECTIONNELLE.—Les registres de ces cours n'ont rien offert d'intéressant à reproduire, si ce n'est le renvoi devant la Première Cour de District de W. Duncan accusé d'avoir volé $800 dans la nuit du 14, à Ed. Slaven.

John Coffee, accusé d'avoir volé un skiff du Wharfinger et Frank Fulton pour plusieurs accusations de vol, ont été aussi renvoyés devant la Première Cour de District.

LE BILL DES DROITS CIVILS.—Archie Smith et Jos. W. Texada, des Rapides, ce dernier membre de la Législature, sont en état d'arrestation et seront amenés en cette ville pour être interrogés par le commissaire des Etats-Unis Shannon, sous les clauses de la 3me section du bill des droits civils, portant que lorsque les parties ne peuvent obtenir justice devant les cours de l'Etat, elles peuvent s'adresser aux cours des Etats-Unis.

Voici les faits: un nommé Daniel E. Haynes, qui a été, dit-on, employé comme agent secret au service des Fédéraux, a fait conduire les accusés devant le commissaire Shannon, pour avoir été assailli à Alexandria par Texada qui voulait le tuer; et, chassé par Smith qui l'a poursuivi avec des chiens et blessé d'un coup de feu tiré par Susnaux, en 1863. Il ne pouvait faire arrêter ces messieurs dans la paroisse des Rapides, et il n'a pu y réussir qu'en faisant un affidavit devant le commissaire des Etats-Unis.

Le *Democrat* d'Alexandria dit que ce Haynes avait insulté les dames de la famille de M. Texada lors de la seconde incursion de Banks, et qu'il y a trois bills d'accusation très distincts contre lui devant la Cour de District de cette paroisse. Deux sont pour vol et l'autre pour recel d'articles volés.

Ce Haynes est l'auteur d'une publication de quelques centaines de pages, intitulée: *Une Relation des Souffrances des Réfugiés Unionistes* et *le Massacre des Martyrs de la Liberté dans l'ouest de la Louisiane*.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*.

PROVISIONS POUR LES INCENDIÉS DE PORTLAND.

Adresse du général Sweeney.

DÉCISION DU JUGE BOWIE.

Appréciation du bill des Droits civils.

Vote final sur le Bill du Tarif.

Taxe de trois cents sur le Coton.

DISCUSSION AU SÉNAT.

Réclamation contre le droit sur le fer.

INCENDIE A NEW-HAVEN.

Incendie à New-York.

COTON DE 36 A 38.

OR 154 3/4.

New-York, 6.—Le coton était ferme à la clôture, de 36 à 38. Le sucre est inactif. L'or a fermé à 154 3/4; les 5-20 à 105, les 7-30 à 103 3/4.

Portland, 6.—Cinq wagons de provisions sont arrivés hier soir de Boston, et ces provisions sont maintenant distribuées au peuple. Beaucoup d'articles sont arrivés de divers côtés. On en avait grand besoin, car le feu avait détruit la plupart des magasins de comestibles. Il n'y avait presque rien à acheter, et les gens vivaient de pain seul.

La bibliothèque de l'Athénée a été entièrement détruite, et la douane brûlait encore ce matin.

Le secrétaire Stanton a ordonné l'envoi à Portland de 15,000 tentes du gouvernement, emmagasinées à Boston.

Le sénateur Fessenden perd presque toute ce qu'il avait.

New-York, 6.—Le général Sweeney publie une adresse aux Féniens pour justifier sa conduite dans l'incursion au Canada. Il recommande la réorganisation des cercles et la formation des compagnies militaires par les membres sous les chefs choisis par eux. Il date son adresse de St-Albans, Vermont, 4 juillet.

Baltimore, 6.—Le juge Bowie, juge-président de la cour d'appel, a rendu une décision importante sur le bill des droits civils dans l'affaire de la communauté contre Powers, pour avoir battu un nègre.

L'avocat soutenait que suivant les lois du Maryland, un nègre n'était pas un témoin compétent contre un blanc. Le magistrat a décidé que la dite loi était nulle et de nul effet, puisqu'elle avait été abrogée et remplacée par le bill des droits civils, et il a requis une caution que Somers a refusé de donner, ce qui l'a fait mettre en prison. Demande d'*habeas corpus* a été adressée au juge Bowie qu'il a relaxé en donnant son opinion par écrit. Il admet qu'il y a doute sur la constitutionnalité du bill des droits civils sur d'autres points; néanmoins, ne voyant pas clairement une violation de la Constitution fédérale sur le point particulier qui concerne ce procès, suivant l'usage et la décision des plus hautes cours, il est forcé d'assumer que le Congrès n'a pas violé ses obligations constitutionnelles et passé un acte inconstitutionnel. Le prisonnier a été remis sous la garde d'un officier.

La statue du général Washington, enlevée de l'Institut Militaire en Virginie par le Gén. Hunter lors de son incursion dans la vallée, il y a deux ans, a été renvoyée hier, par la compagnie nationale de l'Express, à Lexington, Va.

Washington, 6—M. Fessenden a rapporté au Sénat aujourd'hui le bill de taxe tel qu'il a été réglé par le comité de conférence. Le rapport a donné lieu à un débat considérable, surtout la clause fixant la taxe sur le coton à 3 cents par livre.

Le comité de conférence des deux chambres a été accordé sur une taxe de 3 cents et les autres points ayant été résolus, le bill va maintenant au président.

Washington, 6—Le rapport du comité de conférence a été adopté, mais non sans donner lieu à quelque discussion. M. Paulsbury a dit qu'il croyait que, lorsque ce bill était venu de la chambre, il y avait une taxe de 5 cents par livre de coton.

Le comité de conférence l'a réduite à 3 cents. Il en était chargé, mais considérant la situation du peuple de cette section où le coton est cultivé, réduit comme il est à une pauvreté profonde, pouvant à peine se procurer du pain, et sans représentation au congrès, il regardait comme injuste de frapper d'impôt un article particulier d'agriculture. Il était entièrement opposé à toute taxe sur le coton, à moins que d'autres produits ne fussent imposés également.

Le bill tel qu'il est représenté par le comité de conférence était plus favorable que le premier, néanmoins, comme le coton était le seul produit de l'agriculture qui fût taxé, il ne pouvait voter pour le bill.

M. Hendricks a dit que le sénat a été informé au commencement de la session, par les départements compétents du gouvernement, que la situation des finances était telle qu'on pourrait réduire de beaucoup la taxe. M. Sherman lui avait dit que la taxe du revenu de l'intérieur pourrait être réduite à $75,000,000. Il avait espéré, en conséquence, une réduction des taxes qui pesent sur les intérêts agricoles du pays, mais cela ne s'est pas réalisé.

Il y avait une forte taxe sur le whiskey, bien qu'une expérience de deux années avait montré que cette taxe anéantissait le revenu. Il était donc opposé à la taxe sur le coton et il a caractérisé le bill comme nuisible aux intérêts du pays.

M. Sherman a répondu que les intérêts de l'agriculture étaient plus ménagés dans ce bill qu'aucun autre intérêt. Presque tout le fardeau du bill portait sur la richesse. Les articles de luxe étaient taxés fortement. Les instruments aratoires sont restés exempts de tous droits. Il doutait de la sincérité de M. Hendricks quand il a dit qu'il ne s'opposait pas au bill par aucun esprit sectionnel. La vérité est que si l'Ohio payait $10,000,000 de taxe sous le dernier bill, cet Etat n'en payerait que $5,000,000 sous celui ci. L'Indiana payerait un ou deux millions de moins que sous l'ancien bill, et il en était ainsi pour les autres Etats.

M. Wilson a parlé contre le bill de tarif soumis actuellement à la chambre. C'était une mesure pour l'Ouest. Le Massachusetts était satisfait du tarif actuel et il voterait contre le bill s'il était présenté au sénat sans modification; le Massachusetts avait assez de protection. Ils en avaient assez de ce système de lourdes taxes pour protéger le fer et les autres intérêts de la Pensylvanie et de l'Ouest, quand tout cela retombait sur la Nlle Angleterre.

M. Hendrick a demandé à M. Wilson qui était l'auteur du tarif de la chambre?

M. Wilson a dit que M. Morrill avait rapporté le bill, mais que les hommes du Nord-Ouest, dans l'intérêt du commerce de la laine, en avaient été les promoteurs, et quiconque prétendait que ce tarif venait de la Nlle Angleterre ne disait pas la vérité.

M. Henricks a répondu qu'après les remarques de M. Wilson il avait la confiance que le bill du tarif serait défait. Il le souhaitait. Il n'irait à M. Wilson pour obtenir ce résultat. Il s'unirait à la Nlle-Angleterre pour demander un tarif de revenu qui accordât une protection suffisante sous le système actuel.

M. Wilson a dit que le droit élevé sur la laine et le fer a été inséré dans le bill du tarif contre les vœux du président du comité.

M. Guthrie a dit qu'il était opposé à la taxe sur le coton et aussi à la taxe sur le sucre fait avec la canne. Son jugement était contraire à toute taxe sur le coton; mais il était forcé de céder.

M. Pomeroy a dit que le bill frappait en effet les producteurs de coton, mais que, cela à part, il était particulièrement favorable à l'agriculture.

Mobile, 6—Vente de 125 balles de coton, aujourd'hui, à 30 cts le middling; dans la semaine il s'est vendu 850 balles; reçu 1070, contre 1885 la semaine précédente. Exporté 5018 dans la semaine. Stock dans le port, 30,896.

Passe Sud-Ouest du Mississipi, 6—Aucun arrivage depuis hier. — La barque Castine est toujours à l'ancre. — Beau temps, marée basse, vent au N.-E. Rien en vue.

A la Quarantaine, le 6—Arrivées: la barque Ida C. Yorke, de la Havane; goëlette Andromeda, de Marques, avec sucre et mélasse; goël. Welcome, de Matanzas, avec [illegible]. Détenues en Quarantaine, goëlettes Salvador et Flying Scud.

New York, 6.—La convention des présidents de chemins de fer, à Philadelphie, a rédigé une pétition pour être envoyée au congrès, réclamant contre les droits imposés sur les rails en fer et en acier, dans le nouveau tarif.

Le steamer *Baltimore* a pris feu à la suite de l'incendie qui a détruit le dépôt au New Haven Steamboat Pier. La perte totale excède un demi million de piastres. Toutes les bâtisses du côté nord de la rue du Cherry Valley, à New York, ont été détruites, hier soir. Perte $75 mille à $100,000.

Louisville, 6.—Vente de 173 boucauts de tabac en feuilles à des prix en plein; les lugs ont haussé de 50 cents, la farine extra vaut $11, le maïs 70 cents, l'avoine 47, le mess porc $33 25, bacon épaules 17, côtés désossés 21 1/2, graisse 22, jambons enveloppés 23 1/2, whisky $2 25, coton 32.

Louisville, 6.—Une dépêche spéciale de Lexington, Kentucky, annonce l'assassinat de M. T. Armant, ci-devant de la Nouvelle Orléans, à sa résidence à Lexington.

Cincinnati, 6.—Farine languissante à $8 75 la superfine, $10 l'extra, blé $2 13 à $2 65, maïs 63 à 85, porc mess 31, jambons 17, les épaules, et 21 1/2 les plats côtés, graisse 21. L'or est à 152.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15.

Avant, pendant et après la Bourse.—La lettre de l'empereur à M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, lue hier au corps législatif par M. Rouher, ministre d'Etat, est le sujet de toutes les conversations.

Qu'importe que les Bourses de province nous envoient:

De *Bordeaux*, le cours de 63 30 sur le 3 0/0?

De *Lyon*, le cours de 63 20 sur le 3 0/0, de 36 25 sur l'Italien.

De *Marseille*, le cours de 62 25 sur le 3 0/0, de 35 95 sur l'Italien?

Qu'importe que la cote de Vienne soit mauvaise?

Qu'importe que le cours des consolidés à Londres ait baissé de 1/4 0/0?

Qu'importent les escomptes demandés à la place:

280,500 3 0/0; 132,500 Italien, 3,425 Mobilier, 500 Comptoir, 225 Saragosse, 125 Foncier, 75 Nord, 25 Suez, 25 Crédit industriel?

Qu'importe que la Rente, soutenue ou non soutenue, fasse 63 45, au premier cours, 63 75 et 63 45?

Qu'importe que l'Italie fasse 38 10, 1er cours, puis 37 55, précis 37 45?.....

Qu'importe que les valeurs soient plus ou moins offertes, plus ou moins demandées, plus ou moins rares, plus ou moins importantes sur le marché?

Qu'importe enfin tout ce qui se pense, tout ce qui se dit, tout ce qui se fait à la Bourse?

En présence des événements dont la lettre de l'empereur est le prologue, tout s'efface.

Les intérêts deux de la Bourse est l'organe deviennent plus que jamais des instruments passifs destinés à éprouver les effets, au lieu de produire des causes.

Quand la politique, quand l'intérêt national, quand l'honneur du pays est en jeu, toutes les considérations se taisent, même celle de l'argent.

Deux heures.—Pas d'affaires, ou peu d'affaires. On sent que chacun s'occupe plutôt des intérêts du pays que de son portefeuille. Le calme dans les esprits ne se fera que d'ici deux ou trois jours.

On appréciera froidement la position pour le moment on sent fermenter à la Bourse autre chose que des intérêts: il y a le sentiment national en jeu. La rente est à peu près invariable de 63 45 à 63 55.

L'Italien est ferme—à 37 35—40—et 50, parce qu'on croit que l'Italie gagnera son procès.

Il y a des achats, et certaines personnes prétendent que d'ici six mois l'unité sera constituée et la rente italienne réhabilitée.

C'est bien long que six mois, pour le temps qui court, et pour notre part,

Nous ne savons prévoir des bonheurs de si loin.

Encore 1/8 de baisse à la seconde cote anglaise.

Le marché est moins bon.

Trois heures.—Dernière heure très soutenue. Dernier cours: 63 50 le 3 0/0; 37 45 l'Italien.

Trois heures 10 minutes.—La Rente est fermée hors parquet à 63 65. Idées de grande baisse.

CE QUE C'EST QU'UN MILLIARD.

Un milliard! Les budgets de ce temps nous ont rendu ce mot familier; peu de gens, cependant, ont cherché à se rendre compte de ce que représente ce chiffre formidable.

Mille millions!

Un milliard! s'écriait, en 1825, le général Foy, lors de l'indemnité des émigrés, mais savez-vous bien, messieurs, que depuis la mort de Jésus-Christ il ne s'est pas écoulé un milliard de minutes! L'argument n'était pas topique, mais il fit sensation.

Ainsi, ajoute Proudhon en rapportant le fait, ainsi cette immense période qui embrasse la chute de l'empire romain, l'invasion des barbares, l'établissement du christianisme, la féodalité, la papauté, l'islamisme, les croisades, la réforme, la renaissance, les guerres de religion, l'absolutisme royal, la révolution française, le moyen âge et les temps modernes, ce gigantesque panorama n'aurait pas suffi à se dérouler autant de minutes que le peuple français devait rembourser de francs à ses anciens maîtres en un tiers de siècle.

En effet, l'année étant de 365 jours, 5 heures et 49 minutes, c'est-à-dire de 525,949 minutes, il ne s'était écoulé de la mort de Jésus-Christ à la fin de 1825, que 959,855,100 minutes.

Un homme qui, sa vie durant, pendant un an, dépenserait un franc par minute (60 fr. par heure), n'arriverait à débourser que 43,375,[illegible] francs.

Celui qui trouverait en naissant,—je ne dis pas dans son berceau, il n'y pourrait pas tenir, mais dans sa maison,—un patrimoine d'UN MILLIARD, se serait pas ce qu'on appelle un homme gêné: il pourrait, en laissant dormir son capital et en puisant à même ses caisses, dépenser un franc par minute, 1,200 francs à l'heure, 28,800 francs par jour, 10,518,960 fr. par an. Et il lui serait encore à ses héritiers un petit magot de 252,483,300 francs. Les héritiers de ce prodigue ne seraient point à plaindre.

Le nombre des habitants de la France, y compris la population flottante, étant de 40,000,000, il pourrait, s'il lui en prenait fantaisie, donner à chacun un beau jour un bon pourboire de 25 francs, à la condition, il est vrai, de se mettre sur la paille par cette générosité. En restreignant à 1 louis cette largesse, il lui resterait 200 millions de capital, c'est-à-dire à 5 pour 100, 10 millions de rente.

Je suis en ce moment plus d'un banquier qui s'accommoderait d'être le sien.

Malgré tout, cependant, il ne pourrait faire le magnifique avec tous les habitants de la terre, qui sont au nombre de 1 milliard 288 millions, il ne pourrait même pas donner 1 franc à chacun: en réduisant la gratification à 50 centimes par tête, il lui resterait 356 millions de francs, mais il ferait bien des mécontents.

Ne cherchons pas à supputer le nombre des vertus et des consciences qu'il pourrait acheter. Les tarifs étant variables, le travail serait difficile.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 6 juillet 1866.

La semaine commerciale expire aujourd'hui. Le calme a régné dans la plupart des branches de commerce. Il y a eu demande de coton aux cours antérieurs; les transactions des deux derniers jours s'élèvent à 2,200 balles et celles de toute la semaine à 4,500 dont la plus grande partie pour le Nord.

L'or a ouvert à 150 3/4 à 151, les dépêches favorables de New York l'ont ensuite fait monter à 152 1/2 et il a clos ferme à 152 à 152 1/4.—Les ventes au premier Board, sont à $1,000 à 150 3/4, $1,000 à 151 et $5,000 à 151 1/4; au second Board, $2,000 à 151 3/4, $10,000 et $11,748 à 152, $10,000 à 152 1/8 et $20,000 à 152 1/4.

Sur le marché, il s'est vendu $1000 et $5000 à 151; $5000 à 151 1/4, $2000, $3000 et $8000 à 151 1/2; $5000 à 151 5/8, $13,000 et $50,000 à 151 3/4, $2000, $1300, trois lots de $5000 et $10,000 à 152; deux lots de $10,000 à 152 1/8, $10,000 à 152 1/4; $10,000 à 152 3/8; $20,000 à 152 1/2.—Les ventes d'argent comprennent $2000, en demi piastres américaines, à 142 et $3000, au Board, à 143; quelques piastres mexicaines à 152 1/2. Les courtiers ne donnent que 138 des petites sommes, en demi piastres américaines, qui leur sont apportées, mais les forts lots étaient tenus à 142 à 143.

Le change étranger est resté calme mais ferme. Les ventes de sterling embrassent 4000 livres en traites clear No 1 à première classe à 158 1/2 et 159, un autre montant à 159 1/2, 1000 à 160, 1000, égales à du change de banques à 163, 2000 de la même classe à 165 et 1500 livres de banquiers à 165, taux qu'on a refusé pour 5000 de plus. Les cours des banques ont été de 165 à 165 1/2 le sterling et 3.31 1/4 à 3.30 les francs. Il y a eu quelques ventes de francs de banques à 3.31 1/4 pour la monnaie courante et 5.02 1/2 pour l'or.

Nous n'avons pas de variations à constater dans le change américain. Les banques ont continué de tirer sur New York à 1/2 de prime, mais une d'elles a tiré quelques fortes sommes à 3/8. Au dehors, il s'est vendu $10,000, à vue, sur New York, au pair, $80,000 (20,000 et 60,000) à 1/8 de prime, et $10,000 à 1/8 à 1/4 et un montant ordinaire à 3/8.

Les actions n'ont guère été recherchées. Au premier Board, 85 de la banque de la Louisiane se sont vendues à $9 75, après quoi on en a offert 10 sans trouver d'acheteurs. Il s'est vendu, au Board, $5,000 en bons 5-20 à 2 1/2 à 2 5/8 de prime, avec l'intérêt. Sur le marché, 50 actions de la banque de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à $27.

Nous cotons les billets de banques comme suit:
Banque de la Louisiane, de $10 à $11;
Banque du Canal, 50 actions, moins le dividende, à $56.50 à 57.50;
Banque des Citoyens, 138 à 140;
Banque de l'Etat de la Louisiane, $27 à $28;
Banque des Mechanics and Traders, 50 actions, $59 à 60;
Banque de l'Union, $49.50 à $50;
Banque de la Nouvelle-Orléans, $35.50 à $37;
Banque du Sud, $97 à $100;
Banque des Marchands, de $26 à 27;
Banque du Crescent City, $41 à $2.50;
Banque d'Amérique, $126 à 127;
Première Banque Nationale, il ne s'en est offert aucun billet;
Banque Nationale de la Ville, $118 à —;
Banque Nationale de l'Etat de la Louisiane $[illegible] à —;
Compagnie du chemin de fer de la ville, moins le dividende, $197 à $198;
Chemin de fer Pontchartrain, $160 à $161;
Celles du chemin de fer de Carrollton ($75 payées), $117 50 à $[illegible]; celles du chemin de fer des Opelousas, à $5 25 à $6 50; celles de la compagnie du Gaz, moins le dividende, à $154 à $159; celles de la compagnie du Water Works à $44 50 à $55; celles de la compagnie d'assurance de l'Union ($65 payées), à $76 à $75; celles de la compagnie d'assurance du Hope à $95 à $100; les bons consolidés de la ville à 93 à 96; les bons de la ville, émis en faveur de chemins de fer, à 83 à 84, les "Sixes" de l'Etat de la Louisiane à 76 à 77.

Il ne s'est rien fait d'important dans les billets n'ayant pas cours. $1,710 en billets du Trésor de l'Etat se sont vendus, au Board, à 7 5/8 d'escompte et $2,000 à 6 1/2, $7,000 en billets de la ville à 1 1/2 à 9 1/16.

Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 62 1/2 à 66 et 68 cents à la piastre et ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 92 à 97. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers de petites sommes qui leurs sont apportées. Les courtiers donnent 93 des billets du Trésor de l'Etat et les vendent 95 à 96. Beaucoup de détaillants reçoivent ces billets au pair. Les billets du Trésor de la ville sont à 3/8 à 3/4 d'escompte pour la monnaie nationale courante.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi soir, 6 juillet 1866.

COTON.—La demande a été moins générale, aujourd'hui, six courtiers seulement ayant pris part aux affaires, mais, malgré cela, les ventes ont encore pu s'élever à un montant à peu près pareil à celui des transactions d'hier, ayant embrassé 1100 balles qui ont changé de mains à des prix irréguliers, mais qui n'ont montré aucune variation notable. Conséquemment, nous répétons nos chiffres précédents, lesquels sont: 25 à 27 cts pour l'ordinary, 28 à 30 pour le good ordinary, 31 à 32 pour le low middling et 34 et 36 pour le middling, il faut cependant dire que même le strict low middling s'en courant est en demande et commande occasionnellement 1 et au-dessus de nos chiffres les plus élevés,—ou 33 cts—prix auquel il s'est vendu de cette qualité aujourd'hui.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1865......balles	83239	
Reçu aujourd'hui........................	1231	
précédemment........................	736215	
		737451
		820690
Expédié aujourd'hui........................	890	
précédemment........................	711145	
		712025
Stock en mains à bord de navires non expédiés....		108665

SUCRE ET MELASSE.—Seulement 7 boucauts de sucre ont été reçus hier. Pas de mélasse. Les approvisionnements de ces deux produits de la Louisiane sont faibles, mais les stocks de sucre et de mélasse de Cube sont ronds. Le marché continue à être fort calme, les demandes se font rarement et seulement 13 boucauts de sucre, jaune clarifié, ont changé de mains à 17 cts la livre. La mélasse de Cube se vend en détail à 58 cts le gallon et est cotée par cargaison à 50 cts le gallon. Le sucre de la Louisiane se vend en détail, mais lentement, à 12 à 13 1/2 pour le commun, 14 cts pour le fair, 14 1/2 pour le fully fair, 15 cts pour le prime, 16 à 17 cts pour le jaune clarifié et 17 à 17 1/2 cts pour le blanc do. Le sucre de Cube se vend en détail 13 à 13 1/2 cts la livre du No 12, 14 le No 14 et 14 1/2 à 15 le No 15.

TABAC.—Les arrivages d'en vous ont eu lieu assez fréquemment. Le stock en mains est rond et les qualités qui le composent sont bonnes, of frant ainsi tout ce qu'il faut pour engager les acheteurs à se présenter pour traiter un de ceux-ci a est en effet avancé et a acheté, il y a un ou deux jours, pour le compte du gouvernement français, 780 boucauts comprenant 50, 150 et 200 boucauts pour la plupart de Clarksville, et se composant de light leaf. Marché ferme et stable, cotant 4 à 5 cts la livre, moindre courante pour le lugs et le commerce et low refused, 5 1/2 à 7 cts le good refused, 7 1/2 à 11 cts pour le common leaf, 12 à 15 pour le fair, 15 à 17 cts pour le good, 18 à 21 cts pour le fin, 20 à 25 pour le choice selections. En achetant de forts lots on pourrait encore obtenir à titre de concessions une diminution des prix précités.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Le marché a éprouvé aucun changement important depuis hier. Le mouvement continue à ne s'opérer que sur une petite échelle et les prix sont pour la plupart, à peu près les mêmes que précédemment.

FARINE.—Le marché continue à être calme mais il est ferme. Demande locale. Ventes: superfine $9 25 et $9 50, superfine de premier choix pour boulangerie ou low extra à $10, far extra, $10 25, Good extra à $13 50 et $13 75, extra de premier choix $15 75.

MAÏS.—Il en est considérablement arrivé aujourd'hui et bien que ces envois n'aient pas été débarqués à temps pour les affaires de la journée, les prix de l'article ont fléchi de 5 cts le boisseau. Aujourd'hui, les ventes ont eu lieu aux prix suivants: jaune 85 cts, jaune mélangé 83 cts, mélangé et jaune 87 1/2, blanc 90 et 92 cts.

AVOINE.—Il en est beaucoup arrivé aujourd'hui, mais ces renforts n'ont pu être mis à terre assez à temps pour les affaires de la journée.—Ventes à 50, 51, 52, 53 et 54 cts.

SON.—L'approvisionnement de son est faible. Ventes aujourd'hui à $1 20 les cent livres.

FOIN.—Le marché est bien pourvu de foin, mais il est calme. Ventes aux prix suivants: $23 à $24 pour le foin de l'Ohio, $25 celui de St Louis et de New York.

BACON.—Le stock en mains est faible bien que la demande de l'article ne se fasse que pour le commerce par placements. Les prix des épaules ont haussé de 1/2 et la livre. Un lot de 20 barriques d'épaules s'est vendu à 17 cts et un autre lot de 25 tierçons de jambons cures au sucre à 23 cts la livre.

PORC.—Le stock en mains n'est pas fort, il est fermement tenu et des offres de $35 le baril faites pour des lots ronds de mess sont repoussées. Ventes à $32 1/2 le baril. Détail, au même prix.

SAINDOUX.—Il n'y en a que très peu sur le marché et la majeure partie de cette marchandise est tenue à 26 1/2 cts et se vend 25 cts la livre.

LAINE.—Le marché est dépourvu de cet article et les envois qui en arrivent sont immédiatement vendus à des prix profitables. Les ventes précédentes ont eu lieu à 15 cts pour la brute, 24 cts pour la non lavée et 28 à 35 cts pour la lavée du Texas.

WHISKY.—L'article est extrêmement calme et ne peut être coté à un prix plus élevé que $2 à $2 30 le baril de rectifié, même en détail.

PROVISIONS NAVALES.—Le stock en mains est faible, et il ne se fait que peu d'affaires dans cette branche. Nous cotons la résine No 2 à $2 25, le No 1 à $9, le virgin dip à $10 à $12, le brai à $6, le goudron $2 50 à $4 le baril et l'esprit de térébenthine 90 cts le gallon.

SEL.—Le stock en mains est rond, la demande bonne, les prix de l'article ont monté à cause de la probabilité d'un accroissement des droits d'importation. Nous cotons le Liverpool, par cargaison, à $1 65 le sac. Le gros se vend en magasin $1 80 à $1 95 le sac.

CAFÉ.—Il s'en fait quelques demandes pour la campagne et les commerçants y font face moyennant 25 à 29 cts en monnaie courante pour le Rio ordinaire à prime.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 7 juillet.

Arrivés dans la semaine, 1476 bœufs du Texas, 515 vaux et veaux, 2220 cochons, 709 moutons et 7 cochons à lait.

Vendus—1176 bœufs de l'Ouest, 1617 bœufs du Texas, 541 veaux et veaux d'un an, 195 cochons, 1502 moutons et 9 veaux à lait.

A vendre—6 bœufs du Texas, 19 bœufs de l'Ouest, 210 veaux et veaux d'un an, 342 cochons, 3656 moutons et 25 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette,	— 14 à —	16
do do 2me qualité, par liv. net	— 10 à —	11
do do 3me qualité, par liv. net	— 8 à —	10
Bœufs du Texas de choix, par tête	35 — à 50 —	
do do 1re qualité, par liv. net	— — à —	—
do do 2e qualité, par tête	20 — à 35 —	
do do 3me qualité, par tête	15 00 à 20 00	
do do inférieur, par tête	— 00 à — 00	
Cochons de l'Ouest, par liv. gr	— 12 à —	14
do du pays do	— 7 à —	10
do stock, par livre	— — à —	—
Moutons, en lots, par tête	3 25 à	4 25
do du Texas, par tête	3 25 à	4 25
do de choix, par tête	5 — à 7	
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00 à 100 00	
Veaux, par tête	10 00 à	14
do de lait, par tête	7 00 à	12
do d'un an par tête	10 — à —	

Décédé vendredi soir, 6 courant, à 11 heures et demie, WILLIAM F. WAGNER, natif de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et ceux de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, 7 courant, à quatre heures et demie. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 15 rue des Marais.

U. A. O. D.

Grand "Grove" de la Louisiane

Le ODD FELLOWS HALL ayant été détruit par un incendie, les membres de tous les "Groves" de cette ville sont priés d'assister à une Assemblée Temporaire de l'Ordre, laquelle aura lieu DIMANCHE, 8 Juillet, à 9 heures du matin, dans la salle du "Grove Persévérance No 7" rue St-Louis, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale.

Par ordre du W. N. G. A
GEO. STROMEYER.
GEO. H. PASST, Gr. Sec. 7juil—3

Dissolution de Société.

LA société qui a existé jusqu'ici sous la raison V. DURAND & RIFFLARD, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. M. V. Durand se retirant des affaires.

V. DURAND,
JOS. RIFFLARD.

New-York, 1er juillet 1866.

Avis de Société.

NOUS avons, aujourd'hui, formé une société sous la raison JOSEPH RIFFLARD & FILS, et continuerons les affaires de commission en général, de V. Durand & Rifflard, au No. 42 Vesey street.

JOS. RIFFLARD,
JULES L. RIFFLARD,
HIP. E. RIFFLARD.

New York 1er juillet 1866.
N. B.—M. P. G. Hughes a un intérêt dans la maison.
7 juillet—PP

AVIS.

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire valoir contre la maison de commerce de PRATS & PESANT, et de F. PRATS, sont priés de les présenter, pour règlement, au soussigné, liquidateur, et toutes les personnes qui leur doivent sont priées de payer à

MANUEL PESANT,
Liquidateur, rue Carondelet No 5.
7 juillet—3

DEMANDE DE PLACE.

UNE jeune fille arrivée de France désire se placer dans une famille comme couturière ou femme de chambre. S'adresser rue Royale 65, dans le magasin.
7 juillet—3

Demande de Cuisinière.

ON demande une domestique blanche ou de couleur et parlant français, pour faire la cuisine. Référence de bonnes recommandations. [illegible]

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

Rue Gravier, No. 132, entre les rues Camp et St Charles.

Nlle-Orléans, 3 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre, aux conditions les plus favorables.

EDWARD RIGNEY, Président.
WM. P. KELLOGG, Vice-Président.
H. P. JANVIER, Secrétaire.
4 juillet—1an

Bureau du Commissaire des vivres.

RUE JULIE, No 23,
Nouvelle-Orléans, Lne, 3 juillet 1866.

DES propositions cachetées, en duplicata, accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues, jusqu'au 15 courant, à midi, pour fournir, au Département des vivres, mille (1,000) barils de farine extra, lesquels devront être livrés, au Dépôt des vivres dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans les 20 jours qui suivront l'ouverture des enchères et seront inspectés avec soin avant d'être reçus, par l'inspecteur du gouvernement.

On peut obtenir au dépôt des vivres des échantillons de la qualité de farine demandée.

Les offres devront être [illegible]

On donnera la préférence à la farine que le climat du Sud n'affecte pas.

Les paiements se feront en monnaie courante, sur livraison.

Les propositions devront être adressées au soussigné et endossées "propositions pour la farine".

A. BECKWITH
Bvt-Brig-Gen. et Commissaire des vivres.
6 juillet—au 14

AVIS.

LA Société existant en cette ville entre Dario Piaggio et Enrico Piaggio, sous la raison PIAGGIO FRERES a été dissoute d'un commun accord le 30 juin 1866. Enrico Piaggio s'étant retiré de la maison. Sur le Rinaldo Piaggio, prend sa place et ses affaires seront continuées, comme par le passé, sous la même raison.

ENRICO PIAGGIO,
DARIO PIAGGIO,
RINALDO PIAGGIO.
6 juillet—4

Société Portugaise de Bienfaisance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LES officiers et membres de cette Société sont priés de se réunir dimanche prochain 8 courant, à 4 heures, à notre salle, rue du Bayou, entre St Claude et Tremé.

La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du Vice-Président.

P. M. CANTON.
Nouvelle-Orléans, ce 6 juillet 1866. Secrétaire.

Sociedade Portugueza de Beneficença Lusitana.

ASSEMBLEA GERAL.

OS Snrs. Officiaes e Membros desta Sociedade são convidados Domingo proximo 8 corrente no seu salão do Bayou entre as de St Claude et Tremé as 4 horas da tarde em ponto.

Se roga a todos a sua pontualidade.
Por ordem do Snr Vice-Presidente.
Nova Orleans, 6 de julho 1866. P. M. CANTON, Secretario.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Bureau de l'Assesseur du Ville [illegible]

LES personnes [illegible] 1866 [illegible]

J. FERMODEZ
Assesseur de la ville.

DEMANDE.

ON demande de suite un COMPOSITEUR et un PRESSIER pour aller à la campagne. S'adresser chez Feuvre, Bonvain & Cie, Place de Bourgogne [illegible].

A vendre par le soussigné en débarquement du NISTAR de Bordeaux.

100000 Cigares par le [illegible]

J. CAZAUX.
Vieille Levée, No 73, entre Conti et Bienville.
6 juillet—1m

VACHE TROUVÉE.

Une vache et un veau ont été trouvés [illegible]. Le propriétaire peut les réclamer en payant les frais.

J. ROLLING.
4 juillet—3t Dans la paroisse de Carrollton.

GILLESPIE J. W. & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Seuls agents pour la vente des [illegible] C. G. O. Naval Stores
Rue du Canal, No 50.

JULIEN MICHEL, Avocat,
Rue Royale, No 31.

OFFRE ses services pour obtenir la EXEMPTION et le REMBOURSEMENT [illegible] 1864 1865 [illegible]

AVIS.

LES créanciers de la succession de M. Eugène Macarty sont notifiés de se présenter [illegible] le montant de leurs créances et les titres sur lesquels elles sont fondées.

V. MACARTY
Exécutrice testamentaire.

Avis de Société.

La Société des Enfants de Marie, fondée par M. l'abbé Turgis, se réunira SAMEDI prochain, [illegible] à huit heures, à la chapelle des Remparts, pour rendre les comptes des [illegible] pour subvenir aux veuves et aux orphelins, dont les époux et les pères ont été tués à la guerre.

J. L. TURGIS,
Directeur de l'Œuvre.

Avis de Sociétés.

LA société existant sous la raison sociale LION & ANDRÉE, étant arrivée à son terme d'expiration, est dissoute d'un commun accord.

LION & ANDRÉE.

Les soussignés ont formé une société sous la raison sociale LION & PINSARD, pour l'importation des articles de Paris (fancy goods) au No. 172 rue du Canal.

A. LION
J. PINSARD.
4 juillet—6

Propositions.

BUREAU DU PERCEPTEUR.
Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1866.

IL sera reçu, à ce Bureau, jusqu'au 14 juillet, des propositions pour la fourniture des provisions, et autres articles dont on pourra avoir besoin à bord du garde-côtes de cette station, pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1867. La liste des articles sera donnée sur demande au bureau. Les enchérisseurs sont invités à assister à l'ouverture des propositions, laquelle aura lieu le 16 courant, à midi.

WM. P. KELLOGG.
4 juillet—jusq 16 Percepteur.

CHANGEMENT DE LOCAL.
L. H. RICHARD,
COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR
de marchandises sèches anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 48 rue de Chartres au
No 46, rue Vieille-Levée.
entre Douane et Bienville.
Maison de commission à Paris, No 8, Passage Saulnier.

Demande de Domestique.

ON demande une domestique capable de faire la cuisine et de blanchir pour un homme seul. S'adresser rue Royale, au magasin de musique No 80.

BUREAU DE LA COMPAGNIE "Star Mutual Insurance Company."

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi, le [illegible] courant, de midi à deux heures, au Bureau de la Compagnie, No 14, rue Carondelet.

2 juillet 1866

N. AUGUSTIN
3 juillet—au 16 Secrétaire.

AVIS.

J'AI, aujourd'hui, associé Mr. JOHN A. HALL à mes affaires et continuerai le commerce de groceries en gros, à mon ancien local au coin des rues Canal et Tchoupitoulas, sous la raison J. MORGAN HALL & CO.

J. MORGAN HALL.
3 juillet—1m

MALADIES.

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue, comme par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies provenant d'un sang vicié sont traitées chez lui avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (Itch) en deux jours.
F. GAUDOZ, pharmacien,
encoignure Orléans et Bourbon.

Bureau des Assureurs,

Nouvelle-Orléans, 25 juin 1866.

LES Compagnies d'Assurances composant ce Board fermeront leurs bureaux tous les jours, à 3 heures de l'après-midi, à partir du 1er juillet prochain.

JAMES H. WHEELER,
24 juin—2 sem Secrétaire.

JULIEN MICHEL,
AVOCAT,
31 RUE ROYALE, (Au Premier.)

154, 156, Canal St—154, 156, rue du Canal.
MADE OLYMPE

INFORME respectueusement les dames de la ville et de la campagne, qu'elle vient de recevoir [illegible]

St. [illegible]
Courtier d'Actions, de Billets, de Change [illegible]

Douane des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,
Nlle-Orléans, 4 juillet 1866.

IL sera reçu, à ce bureau, jusqu'au 14 juillet, des propositions cachetées pour la fourniture de rations aux officiers inférieurs et aux matelots du steamer de la Douane (revenue steamer) des Etats-Unis pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1867. Les rations pour le service est le même que pour le service naval—dans les liquides—et se composent des articles énumérés dans le tableau suivant

[illegible table]

Les rations doivent être de bonne qualité et doivent être approuvées par le capitaine et les différents articles qui composent la ration doivent être livrés à bord du steamer dans de bons et tenants qui fournira l'adjudicataire et le montant devra être payé sur ordre par mois de marché. Il est bien entendu que le contractant sera tenu de fournir, après avis, dans un délai raisonnable, le nombre de rations et la quantité des articles que peut exiger le capitaine du steamer, avec approbation du percepteur et pas plus, au moyen de prix fixes d'après la ration de service au pays.

Les propositions seront ouvertes le 16 juillet 1866, à midi, et les enchérisseurs sont invités à être présents dans le moment.

WM. P. KELLOGG,
4juillet—au 16 Percepteur.

L'Exposition Universelle de Paris. 1867.

AVIS

AYANT été nommé, par Son Excellence le Gouverneur Wells Agent et Commissaire pour représenter les intérêts de l'Etat de la Louisiane à l'EXPOSITION UNIVERSELLE de Paris en 1867, annonce respectueusement à ceux des citoyens de l'Etat qui désirent y exposer des marchandises des produits. Avis que je leur donnerai tous les renseignements possibles et faciliterai l'expédition des articles destinés à l'Exposition en s'adressant à moi, par le bureau de Poste, boîte 312 Nouvelle-Orléans

EDWARD GOTTHEIL
Agent et Représentant à l'Exposition Universelle de Paris en 1867. 6 juillet

AVIS.

LES soussignés préviennent le public que la société qui existait entre eux sous la raison P. MARES & Co. est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira que pour sa liquidation.

PAUL MARES,
PAUL TALAMON.

PERDUS OU EGARÉS

NEUF billets de Thomas [illegible] à son propre ordre [illegible] 1866 [illegible] un septembre 1866.
[illegible]

CHARLES LECARPENTIER

Association.

A PARTIR de cette date, nous associons ALFRED PAVY et avons de nos associés de commission. La raison sociale sera P. J. PAVY & Co.

P. J. PAVY
6juillet—1m

LA FOIRE.

Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.

Nlle Orléans, 4 juin 1866

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS.—Le Bureau de Direction désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessiner et orner les terrains de la Grande Foire qui doit se tenir le 21 novembre prochain, [illegible].

[illegible]

Tous ces plans doivent être remis au Secrétaire [illegible]

CH. SLOCOMB
Président du Comité des Fairs [illegible]

CHOLERA

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, l'un des plus grands chimistes de ce siècle, est le plus sûr préservatif contre les effets du choléra. [illegible] des populations [illegible]

Ce [illegible] la dysenterie, etc.
E. GAUDOZ, pharmacien,
Encoignure des Orléans et Bourbon.

Avances sur Consignations

A New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux et Anvers, [illegible] sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.

OSCAR BERCIER
38, rue des Magasins.

POUR LA HAVANE.

Le brick anglais EMMA partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
F. A. GONZALES,
No [illegible]

POUR BELIZE, HONDURAS ET L'ILE RUATAN.

La goëlette Village Gem, capitaine Ward, partira avec les premiers passagers. [illegible]

L. VALLÉE,
rue du Camp No 31

POUR PORT-AU-PRINCE ET ST-MARC (HAITI)

La goëlette anglaise LILY BUTTS, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
MM. MUMMY & LENG & CO.
[illegible]

AVIS

M. PHILIP LORRANO n'étant plus chargé de mes collections, je prie les personnes qui me doivent de ne payer aucun compte sur mon acquit.

Nlle-Orléans, 20 juin 1866. OLYMPE BOISSE.
154 rue du Canal.

Changement de domicile.

J. LOUAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Boulangerie du No 270 au No 272, rue des Remparts, près l'Hôpital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son pain.

J. LOUAPRE

Avis aux Fumeurs.

☞ La fabrique de cigarettes, tabacs et cigares de M. M. LUIS SUSINI à la Havane "LA HONRADEZ", a augmenté chaque jour les nombreuses contrefaçons de sa marque, a l'honneur d'informer le public que l'agent chargé des affaires extérieures dûment autorisé, et ayant pouvoir de traiter [illegible] en ce moment de passage à la Nouvelle-Orléans pour en évaluer les commandes ou ordres de commissionner, et prévenir de cette façon toute dupe ou s'abritant derrière un nom connu du monde entier.

S'adresser à M. S. DE SANGES, 77, rue Conti, N. O.

CERTIFICAT PERDU

UN certificat No. 278, portant la date du 25 octobre 1850, pour trente actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, au nom de Joachim Viosca, ayant été perdu ou égaré, avis a été fait, aujourd'hui, une demande pour le renouvellement du dit certificat.

Nouvelle-Orléans, 6 juin 1866.

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST NICOLAS neuf et solidement construit, capitaine Harvey, partira de la tête du Canal Harvey, en face du Stock Landing Avenue de la Louisiane, tous les SAMEDIS ET MARDIS à trois heures de l'après-midi pour l'Hôtel de la Grande Ile, Fort Livingston, Barataria et tous les ports intermédiaires passant par des lacs et baies pour se rendre à la mer.

Prix du voyage, y compris les repas $5 00

L'Hôtel est ouvert et peut recevoir les voyageurs. Il offre tous les avantages d'un établissement de premier ordre—les bains de mer, la pêche, les excursions en bateaux. Enfin aux personnes faibles et convalescentes, une retraite agréable pendant la chaleur de la journée.

PRIX.

Pensionnaires à la semaine $15
Pensionnaires passagers .... $3 par jour
A. MARGOT JOLY, propriétaire.

A Vendre.

Le MAGASIN A TROIS ÉTAGES (fenêtres en fer) situé No 43 rue Vieille Levée, maintenant occupé par O. Bercier & Co.

Egalement, la magnifique maison basse, No 136 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne, bâtie par Juan Y. de Egaña.

Pour informations s'adresser à
AUG. COUTURIÉ,
24 juin—15 j 31 rue Vieille Levée

A LOUER.

UNE JOLIE RÉSIDENCE, convenable pour une nombreuse famille, avec jardin, à fleurs, vergers, [illegible] rue Dumaine, entre Miro et Galvez [illegible]

A LOUER OU A VENDRE.

[illegible]

PROPRIÉTÉS A VENDRE
[illegible]

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel est en face du Crescent Wharf [illegible]

[illegible] "Crescent Wharf" [illegible]

J. V. TOULMÉ,
E. V. GAUTIER, Propriétaires.

Nouvelle Agence d'Assurance.
L. C. NORVELL & CO.

L.C. Norvell, Capital représentant [illegible] $3,000,000 [illegible]

Au coin des rues Gravier et Carondelet, Comprenant les excellentes Compagnies suivantes

Mercantile Mutual Insurance Co.
No 35, Wall street, New York.
ACTIF, 1er Mai 1866 .... $1,300,000.

Organisée en Avril 1841

Cette Compagnie a payé à ses clients, jusqu'à ce moment, des pertes s'élevant à plus de

Dix-huit millions de piastres

Depuis neuf ans, ses dividendes en comptant payés aux actionnaires et provenant d'un tiers de bénéfice net, s'élevant, en juillet

Cent vingt-un et demi pour cent.

Au lieu d'émettre du scrip dividende basé sur les primes que tous les risques sont également profitables. Cette Compagnie fera, sur les taux courants, [illegible]

Cette Compagnie continue à assurer [illegible] de mer, de navigation intérieure, de transport par terre toute espèce de marchandises et le fret, aux conditions les plus avantageuses.

Elle émet des polices d'après [illegible] [illegible] sterling au bureau de [illegible] à Liverpool.

ELLWOOD WALTER, Président.
CHAS NEWCOMB, Vice-Président
C. F. DASPARD, Secrétaire.

Le Metropolitan Insurance Co.,
108 & 110 Broadway.

New York, 25 janvier 1866.

Votre attention est respectueusement appelée sur l'état suivant des opérations de cette compagnie pour l'année [illegible] UN MILLION SEPT CENT MILLE PIASTRES [illegible]

Les Directeurs ont résolu, aujourd'hui, un dividende de

Six pour cent

sur les certificats non encore payés [illegible] dividende, [illegible] payer un dividende de

Cinq pour cent

sur le capital de la compagnie [illegible] en demande, et un dividende de

Vingt-cinq pour cent

en scrip, sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année 1865, [illegible] pour le dit scrip à partir du 2 avril prochain.

Officiers

James Lorimer Graham, président; Robert M. C. Graham, vice-président; James Lorimer Graham Jr; 2d. vice-président.
H. H. PORTER, secrétaire.
ELLIOTT ROFFINS, agent général.
WM. E. WADSWORTH, secrétaire-assistant.

Washington Insurance Co.,
172 BROADWAY, AU COIN DE MAIDEN LANE
New-York, 2 Février 1866.

CAPITAL........$400,000.

Actif, 1er Février 1866.

[illegible table]

Pertes non réglées $715,021 67
[illegible] 54,221 17

Capital et surplus .... [illegible]

UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT est aujourd'hui déclaré, payable sur demande, en argent, aux actionnaires.

AUSSI UN DIVIDENDE D'INTERET DE (6) SIX POUR CENT sur le scrip émis payable le [illegible]

AUSSI UN DIVIDENDE DE SCRIP DE (20) VINGT POUR CENT sur les primes gagnées de porteurs ayant droit [illegible]

GEO. C. SATTERLEE, Président.
HENRY WESTON, Vice-Président.
WM. K. LOTHROP, Secrétaire.
WM. A. SCOTT, Assistant-Secrétaire.

Nous sommes maintenant prêts à émettre des polices ouvertes et spéciales contre les risques [illegible]

L. C. NORVELL & CO

En magasin et à vendre par les Soussignés:

[illegible] VIN rouge [illegible]
[illegible] VIN blanc [illegible]
24 paniers PRUNES sèches [illegible]
25 boîtes FANTAISIE
SARDINES à l'huile en quarts de boîtes
[illegible] CHAMPAGNE [illegible]
HUILE de Marseille [illegible]
COGNAC [illegible]
BOUCHONS, VERMOUTH, &c.
CIGARES de la Havane [illegible]

V. MAIGNAN & F. LABORDE,
42, rue Vieille-Levée.

STAR CANDLES!

AGENCE DE
N. SCHÆFFER & CO.
UN GRAND STOCK
Constamment à vendre par
J. AVET,
AUX BLUE STORES,
Encoignure Vieille Levée et Bienville.
1erjuillet—1m—PP

A LOUER

LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe
Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1866.

LA société existant sous la raison OSCAR BERCIER & CO, est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira que pour sa liquidation.

OSCAR BERCIER
F. LABORDE

OSCAR BERCIER,
Négociant - Commissionnaire,
NO 38 RUE DES MAGASINS,
au premier.

PRODUITS DE L'OUEST.

JAMBONS [illegible], Viandes fumées en [illegible], Saindoux, Chandelles de [illegible].

A vendre par OSCAR BERCIER
No 38 rue des Magasins

M. WILLIAM DE LA RUE est porteur de ma procuration générale [illegible]

OSCAR BERCIER,
38 rue des Magasins

LES SOUSSIGNÉS ont ce jour formé une société sous la raison sociale Victor Maignan & F. Laborde, pour les affaires de commission en général et l'importation de vins, eaux-de-vie, sardines, etc.

au No 42 rue Vieille-Levée.

Victor Maignan & F Laborde,
Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.
NO 42 RUE VIEILLE-LEVÉE.

Compagnie d'assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 9 juillet prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie, au coin des rues Canal et St-Charles.

J. M. CRAWFORD,
Secrétaire

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1866.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI 9 de juillet, prochain, [illegible] au No 31 rue du Camp

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Grand Hôtel de la Havane,
A PARIS.
Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue
Miles C. & E. ABRY propriétaires.
F. FERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT

Les familles louisianaises trouveront à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire.